



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de révision du Plan Local de l'Urbanisme (PLU)

Une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local de l'Urbanisme de Le Tour du Parc se déroulera du **mercredi 26 novembre 2025 à 9h au mardi 30 décembre 2025 à 12h15** en mairie de Le Tour du Parc.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte de ses intérêts par le dépôt d'observations et de propositions (L. 123-1 du Code de l'environnement). Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de révision du PLU auprès des services municipaux aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles (**horaires : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, jeudi de 8h45 à 12h15**) pendant toute la durée de l'enquête.

Par décision n° E250173 /35 en date du 22 septembre 2025, le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné M. Jean-Luc Pirot, attaché territorial en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra **consulter le dossier d'enquête publique** :

- Sur **support papier à la mairie du Tour du Parc** aux heures habituelles d'ouverture : **lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, jeudi de 8h45 à 12h15** ;
- Sur le **site dématérialisé de l'enquête publique** à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6759/> ;
- Depuis un **poste informatique dédié mis à la disposition du public** à la mairie pendant les heures d'ouverture de celle-ci.

Le dossier soumis à enquête publique comprend (R. 123-8 du Code de l'environnement) :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil municipal de Le Tour du Parc ;
- Les avis émis par l'Autorité Environnementale, et le mémoire de la commune en réponse, et par les personnes publiques associées ou consultées ;
- Le bilan de la concertation préalable.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie les :

- Mercredi 26 novembre, de 9h00 à 12h15
- Mardi 2 décembre, de 14h00 à 17h15
- Jeudi 11 décembre, de 9h00 à 12h15
- Lundi 22 décembre, de 13h30 à 17h15
- Mardi 30 décembre, de 9h00 à 12h15 (clôture de l'enquête).

Le public pourra **présenter ses observations et propositions** :

- Sur le **registre papier** ouvert à cet effet à la mairie de Le Tour du Parc;
- Sur le **registre dématérialisé** accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6759/>;
- Par **courriel à l'adresse spécifique** suivante : enquete-publique-6759@registre-dematerialise.fr ;
- Par **voie postale** au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante :

« Monsieur le commissaire-enquêteur – Mairie de Le Tour du Parc – 1 rue de la mairie– 56370 Le Tour du Parc »

Les observations et propositions du public (article R. 123-12 du Code de l'environnement) :

- Transmises par voie postale, ainsi que les observations manuscrites présentées sur le registre papier seront consultables en mairie ;
- Transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé tout au long de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6759/>

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pendant un an à compter de sa clôture :

- **À la mairie de Le Tour du Parc** aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- **Sur le site dématérialisé** à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6759/>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique.

le projet de révision du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la commune de Le Tour du Parc, éventuellement modifié pour prendre en compte les résultats de l'enquête publique et les avis exprimés par les personnes publiques associées, sera soumis à l'approbation du Conseil municipal de Le Tour du Parc, autorité compétente pour l'approuver.